

Nombre de
Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **17**

pouvoirs : **10**

OBJET :

**ACCUEILS DE
LOISIRS SANS
HÉBERGEMENT
(ALSH) « ROLAND
BOUDET » ET
« SPORT
VACANCES » -
RECRUTEMENT DE
CONTRACTUELS ET
REVALORISATION
DES
RÉMUNÉRATIONS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2025-60

L'an deux mil vingt-cinq,

le : **Lundi 15 décembre**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2025.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Mireille NOGUET, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Lionel GONNET qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Charlène RENARD qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme Corine LE BLÉVEC, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, M. Michel CAILLOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Madame Fleur GOSELIN a été nommée Secrétaire de Séance.

Pour le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement « Roland Boudet » et « Sport Vacances », il est nécessaire de recruter des agents contractuels formés à l'animation.

Le nombre de ces agents peut varier en fonction du nombre d'enfants inscrits à chaque session.

Il apparaît opportun de revaloriser le salaire de ces agents qui sont rémunérés à la journée. Il est proposé une revalorisation de 2% au 1^{er} janvier 2026.

Ainsi, la rémunération brute journalière serait fixée à :

	2024	2025	2026
Directeur	74.53 €	76.02 €	77.54 €
Directeur Adjoint	62.37 €	63.62 €	64.89 €
Animateur	55.47 €	56.58 €	57.71 €
Aide animateur	48.94 €	49.92 €	50.94 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats saisonniers pour les 2 accueils de loisirs ;**
- **APPROUVE les montants de rémunération des contractuels pour l'année 2026, proposés ci-dessus.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE